



Département des Bouches du
Rhône
Commune de
Ventabren

Plan Local d'Urbanisme

5.1.1. *Systeme d'élimination des déchets*

PROCEDURES

Plan d'Occupation des Sols (POS)	Approbation par DCM le 23 septembre 1983
Révision POS	Approbation par DCM le 29 mai 2000
Plan Local d'Urbanisme (PLU)	Approbation par DCM le 1 ^{er} Juillet 2009
Modification PLU n°1	Approbation par DCM le 27 juillet 2011
Révision du PLU	Arrêt par DCM le 31 janvier 2017
	Approbation par DCM le 11 décembre 2017

ÉLIMINATION DES DÉCHETS COMMUNE DE VENTABREN

LA COLLECTE

Les déchets relèvent de la compétence de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA). La collecte des déchets est effectuée par un prestataire privée (SILIM) et celle des encombrants (déchets ménagers volumineux) par la CPA. Le 1^{er} janvier 2016, la Communauté du Pays d'Aix a fusionné avec 5 autres EPCI pour former la Métropole Aix-Marseille-Provence.

En 2015, 1 905 tonnes de déchets ont été collectés sur Ventabren contre 160 486 tonnes sur le territoire de la CPA.

La collecte des ordures ménagères (OM) se fait de porte à porte (PAP). Elles sont ramassées deux fois par semaine du lundi au samedi suivant une tournée répartie en deux sous-secteurs. Ce dispositif est complété par une collecte des plastiques et cartons qui a lieu un vendredi sur deux et par une collecte des encombrants une fois par mois.

Les administrés bénéficient de l'accès à la déchèterie de la commune d'Eguilles. Cet équipement assure le recyclage ou la valorisation des déchets suivants :

▶ les encombrants ;	▶ les huiles de vidange ;
▶ les gravats ;	▶ les batteries ;
▶ les végétaux ;	▶ les pots de peinture ;
▶ le bois,	▶ les huiles végétales ;
▶ les papiers/cartons ;	▶ les fibro ciments ;
▶ les ferrailles ;	▶ les déchets dangereux.

La commune de Ventabren est également bien équipée en points d'apport volontaire (PAV).

LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Une fois collectés, les déchets ménagers sont directement dirigés vers le centre d'enfouissement de l'Arbois qui capte la grande majorité des déchets de la CPA.

En 2015 : 1 540 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur le territoire des Ventabren, soit 313 kg par habitant contre une moyenne de 350 kg/hab sur la CPA

LA COLLECTE SELECTIVE

Les Points d'Apport Volontaire (PAV) sont destinés à la récupération du verre, du papier, des cartons et des emballages en vue de leur recyclage ou de leur valorisation.

La commune de Ventabren compte 1 PAV pour 351 habitants contre 1 PAV pour 424 habitants sur la CPA. Plus précisément, elle compte 14 colonnes Verre, 6 colonnes Journaux-Revues-Magazines (JRM), 6 colonnes Emballages Ménagers Recyclables (EMR), 4 colonnes Ordures Ménagères et 2 colonnes Biflux.

Au total, la collecte sélective PAV et PAP en 2015 représente près de 365 tonnes de déchets, soit 74,1 kg par habitant.

Les tonnages collectés se répartissent de la façon suivante : 161 tonnes de verre, 38 tonnes de JRM et 166 tonnes de flux mélangés EMR JRM (Biflux).

LA COLLECTE DES VÊTEMENTS USAGÉS

En décembre 2014, la commune a signé une convention avec la Communauté du Pays d’Aix et la société Provence TLC qui collecte pour les recycler des vêtements usagés, linge de maison, chaussures et articles de maroquinerie auprès des particuliers.

Les textiles usagés, collectés par le biais d’apports volontaires du public dans des conteneurs spéciaux, sont ensuite valorisés par l’entreprise.